



graphi*prévention*

Le bulletin de l'Association paritaire de santé et de sécurité du travail secteur imprimerie et activités connexes

Volume 21 numéro 4
Septembre 2005



C-45... C-21... C quoi?

C-21...ça vous dit quelque chose? Cette loi fédérale a été adoptée en mars 2004, mais elle est plus connue sous le projet de loi C-45. **Son but?** Faciliter les poursuites criminelles contre les employeurs à la suite de blessures graves si des mesures n'ont pas été prises pour protéger la santé et la sécurité des employés. La principale nouveauté de la loi C-21 est qu'elle définit clairement qu'une entreprise peut être tenue criminellement responsable de la sécurité des personnes qui travaillent sous sa charge. Ceci est un ajout important au Code criminel à l'égard du devoir des employeurs et les amendes peuvent être très importantes.

En d'autres mots, les personnes qui dirigent ou supervisent le travail doivent démontrer qu'elles respectent leurs obligations en matière de santé-sécurité et prennent toutes les précautions raisonnables pour éviter qu'il ne résulte des blessures corporelles pour autrui. Ceci s'appuie sur le principe de diligence raisonnable. Cette responsabilité des employeurs est loin d'être nouvelle. Elle renforce la Loi sur la santé et la sécurité du travail qui stipule que *l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur.* (1979, c. 63, art. 51)

La nécessité de s'assurer que les responsabilités et l'autorité sont assignées et que les ressources adéquates sont

fournies en matière de santé et de sécurité au travail constituent une attente de diligence raisonnable. Mais qu'est-ce que la diligence raisonnable? C'est prendre toutes les précautions raisonnables selon les circonstances particulières afin de prévenir les lésions et les accidents. En d'autres termes, c'est gérer la prévention, notamment :

- déterminer les rôles et les responsabilités en santé-sécurité
- fournir les ressources adéquates
- estimer et identifier les risques et prendre action pour les éliminer ou les contrôler
- instaurer un programme de surveillance régulière des lieux de travail
- appliquer des programmes, politiques et procédures de sécurité
- s'assurer de la formation des employés et des superviseurs
- exercer une supervision adéquate lors de l'accomplissement du travail
- s'assurer que les équipements sont en bon état et bien entretenus
- corriger toute déviation aux règles de sécurité.

Évidemment, l'employeur ne peut tout contrôler. Il doit toutefois démontrer que la santé-sécurité est une priorité au sein de son entreprise. Et vous, êtes-vous proactif dans le domaine de la prévention dans votre entreprise? C... ça l'application d'une diligence raisonnable!

Dans ce numéro

C-45...C-21... C quoi?
L'inspection des chariots...
Avec la TDL* la prévention...
Formation-action...
Formations de groupe...
La prévention en imprimerie

L'inspection des chariots élévateurs

Utilisés dans plusieurs entreprises, les chariots élévateurs à grande et à petite levée (transpalette électrique) sont des équipements appréciés. Bien que leur fonction principale soit de transporter des marchandises d'un endroit à un autre, on les utilise parfois pour d'autres tâches, tel que le travail en hauteur par exemple.

Face à certaines situations, il est possible qu'on utilise ces équipements, conçus pour être solides et résistants, aux limites de leurs capacités, au risque parfois de les dépasser. Il arrive aussi qu'on en néglige l'inspection et l'entretien régulier. Dans ce contexte, les accidents dus aux bris mécaniques ou à un mauvais fonctionnement de l'équipement sont plus susceptibles de se produire. Bien entendu, ces accidents ont des conséquences fâcheuses, tant pour les travailleurs que pour l'entreprise, tels que la perte de qualité de vie ou des pertes de temps et de productivité.

Comme pour n'importe quel équipement de production mécanisé, les équipements de manutention motorisés sont composés de différentes pièces, fixes ou mobiles, qui sont susceptibles de faire défaut à un moment ou à un autre. Pour agir en prévention, il est important de pouvoir reconnaître les signes d'usure des composantes de l'équipement et de prévoir du temps pour procéder aux inspections régulières des équipements.

Une procédure pour vous guider

Outre la formation donnée aux travailleurs, la mise en place d'une procédure d'inspection des équipements de manutention motorisés permettra de réduire les risques d'accidents dus aux bris mécaniques. De plus, un tel programme permettra de mieux planifier l'entretien de ces équipements, de les garder en opération sur le plancher

plutôt que de les mettre de côté pour une durée indéterminée, en attente de la pièce de remplacement.

Il existe différents types d'inspection. Il y a l'**évaluation de la sécurité**, qui va être effectuée à la suite de l'achat ou de la modification d'un équipement. Cette inspection doit être réalisée par un technicien qualifié. Puis il y a l'**inspection annuelle** (ou après un certain nombre d'heures d'utilisation) qui vise à vérifier en détail chaque composante du chariot élévateur ou du transpalette électrique. On profitera de cette inspection pour faire les ajustements nécessaires pour réduire les émissions de monoxyde de carbone pour les chariots au propane. Ce type d'inspection doit

graphiprévention est publié par l'Association paritaire de santé et de sécurité du travail, secteur imprimerie et activités connexes

7450, boul. les Galeries d'Anjou, bureau 450 Anjou (Québec) H1M 3M3

Téléphone (514) 355-8282

Télécopieur (514) 355-6818

<http://www.aspimprimerie.qc.ca>

Conseil d'administration F. Gagné et P.-P. Paradis de l'AAGQ; C. LeFur de la CPPA; N. Sarault du CPI; G. Duguay de la FNC; S. Pimparé de la FTPF; J. Tousignant des Quotidiens du Québec; M. Handfield du SCEP (145), G. Cajolais et L. Myles du SICG (555)

Direction générale Marie Ménard

Rédaction Simon-Pierre Aubin, Nadine Gauthier et Nathalie Laurenzi

Mise en page Francine Lécuyer

Impression JB Deschamps

Tirage 7 000 exemplaires

Envoi de publication canadienne

Numéro de convention : 40042244

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Canada, Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0829-4860 5^e bimestre 2005

Bien que cette publication ait été élaborée à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'Association, ses administrateurs et son personnel n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu, des produits ou services mentionnés. Toute reproduction d'un extrait de cette publication doit être autorisée par écrit par l'Association et porter la mention de sa source.

également être fait par un technicien qualifié. Enfin il y a l'**inspection quotidienne** réalisée par le cariste au début de chaque quart de travail. Cette inspection ne prend que quelques minutes; elle est très efficace dans la mesure où le cariste a reçu la formation nécessaire et dispose des outils qui lui permettent de l'effectuer correctement.

Des outils pour vous aider

La fiche d'inspection est un outil qui permet de faire une inspection systématique. Elle fait office d'aide-mémoire et sert à noter les défaillances qui sont constatées.

Étant donné qu'une entreprise peut posséder différents modèles de chariots, il est fortement recommandé que chaque équipement dispose de sa fiche d'inspection. Pour bâtir une telle fiche, vous pouvez vous référer au manuel d'opération et d'entretien fourni avec l'équipement et aux normes en vigueur. Une consultation des caristes vous permettra aussi d'organiser votre fiche d'inspection pour qu'elle soit plus facile à comprendre et à utiliser. Comme ils connaissent bien l'équipement qu'ils utilisent, ils pourront peut-être vous souligner des points importants qui auraient pu vous échapper.

L'Association vous propose des exemples de fiches pour l'inspection du chariot élévateur (électrique ou propane) et du transpalette électrique dont vous pouvez vous inspirer. Vous pouvez les télécharger à partir du site web de l'Association (www.aspimprimerie.qc.ca).

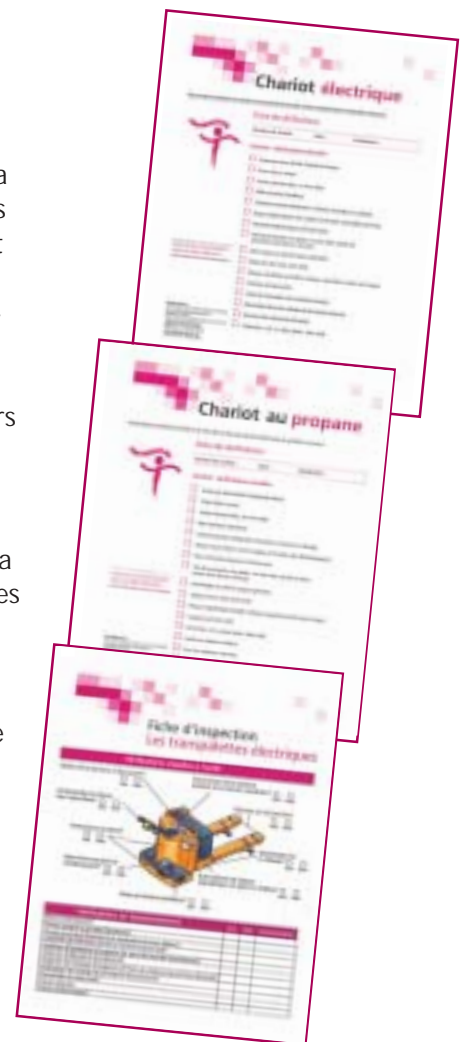
Et le suivi pour que ça fonctionne !

Le simple fait de remplir quotidiennement une fiche d'inspection ne suffit pas à garantir le bon fonctionnement des équipements de manutention motorisés.

Le suivi a pour but de s'assurer que les constatations faites sur les équipements ne restent pas lettre morte. Il faut prévoir qui sera en charge de l'archivage des fiches, combien de temps on va les garder et surtout la procédure à suivre lorsqu'une défektivité est décelée. Il faut que l'information se rende aux bonnes personnes pour que les problèmes soient réglés de façon rapide et efficace.

La personne en charge du suivi doit avoir l'autorité requise pour imposer la mise en place des correctifs nécessaires lorsqu'il y a des délais injustifiés. Il faut éviter de laisser traîner en longueur la réparation ou l'entretien d'un équipement. Outre les risques accrus de bris mécanique, les délais ont tendance à alimenter l'insatisfaction des travailleurs et miner la crédibilité du programme d'inspection.

Un programme d'inspection efficace va favoriser le fonctionnement optimal des équipements de manutention motorisés, en plus de contribuer à la sécurité des travailleurs, à la qualité du milieu de travail et au maintien d'émission de gaz toxiques en dessous des normes. En fin de compte, les avantages de la mise en place d'un programme d'inspection des équipements de manutention motorisés justifient pleinement son implantation. Et c'est à la portée de toutes les entreprises puisque cela nécessite surtout qu'on y octroie du temps et qu'on obtienne la participation de tous.



Avec la TDL*, la prévention est à la portée de tous

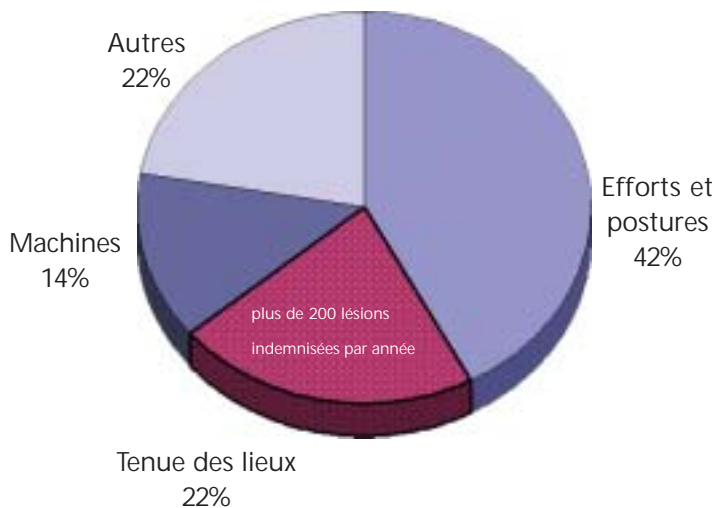
* T.D.L. tenue des lieux

Jean glisse sur du papier et subit une commotion cérébrale; Line se fracture la cheville en trébuchant sur l'outil oublié sur la dernière marche; un récipient d'encre laissé ouvert sur une étagère tombe et éclabousse le visage de René... Quel est le dénominateur commun de ces accidents? Une tenue des lieux déficiente.

Des statistiques qui parlent...

Saviez-vous que chaque année, dans le secteur de l'imprimerie, près de 15% des lésions assez sérieuses pour être indemniées par la CSST concernent justement la tenue des lieux?

Répartition des lésions pour l'année 2003



Et pourtant, les moyens de prévention ne sont pas extraordinaires ni bien complexes. Il suffit de bonne volonté et d'un ménage quotidien pour éviter certaines blessures.

Si chaque personne avait le souci de maintenir son environnement propre et en bonne tenue, le secteur subirait 200 accidents de moins chaque année. Perspective

intéressante puisque la tenue des lieux permet aussi de rendre le climat de travail plus agréable, d'éviter les pertes de temps à chercher du matériel non rangé, devenir plus productif et réduire du même coup les risques d'incendie.

Comment y arriver ?

L'implication de tous est forcément requise. La direction doit établir les normes de propreté et de rangement attendus. Puis s'organiser pour que cela perdure en implantant des tournées d'inspection visant à maintenir la tenue des lieux.

Bien sûr, certaines organisations décident d'y aller de systèmes plus élaborés tels que le 5S, la production à valeur ajoutée ou tout autre système qui permet de conserver chaque chose à sa place. Toutefois attention! Scintiller en tout temps n'est pas chose facile; il faut donc prévoir du temps pour permettre aux employés de ranger et d'organiser leur espace de travail.

Les entreprises qui ont compris ce principe dénotent que cela provoque un effet d'entraînement. Somme toute, il devient beaucoup plus gênant de laisser traîner sa guenille sale sur un plancher propre!

Objectif : ordre et propreté

L'aménagement de travail efficient, l'ordre et la propreté ont donc un impact direct sur les accidents de travail. C'est pour promouvoir cet aspect important de la prévention que l'Association a conçu une vidéo et des affiches pour vous aider à faire de la sensibilisation dans votre milieu de travail. De plus, si vous en faites la demande auprès de votre conseiller, vous pouvez aussi recevoir une présentation (PowerPoint) sur l'état des lieux pour animer vos rencontres avec les travailleurs.

L'Association peut aussi vous fournir des outils d'intervention en prévention :

- des fiches d'inspection
- une procédure suggérée pour l'inspection préventive planifiée
- une fiche-outil pour vous aider à mettre en œuvre un programme d'inspections planifiées
- un questionnaire dynamique en ligne pour évaluer l'efficacité de votre programme d'inspection
- une fiche d'information *L'état des lieux, un point important en prévention*
- une formation sur l'inspection des lieux de travail.

Comme vous pouvez le constater, les outils disponibles abondent et sont à la portée de tous. Faire de la prévention n'aura jamais été si facile !

Avez-vous déjà entendu parler du 5 S?

Ce système, à l'origine japonais, repose sur 5 principes : *seiri, seiton, seiso, seiketsu et shitsuke*. Il s'agit de :

- **s'organiser** en identifiant et éliminant les matériaux inutiles
- **situer** les choses utiles à la bonne place et de façon systématique pour un accès facile
- **scintiller** en maintenant les choses propres : vérifier, nettoyer les machines, les outils, les équipements, le lieu de travail régulièrement
- **standardiser** en mettant en place un système de contrôle visuel et en maintenant un haut niveau d'entretien du lieu de travail en tout temps
- **suivre** le maintien des activités en formant les employés à cultiver individuellement l'habitude de bien tenir leur lieu de travail.

Ce sont exactement les mêmes principes qui sont abordés en prévention lorsqu'on parle de tenue des lieux : vouloir être plus efficace et sécuritaire en étant tout simplement plus ordonné et propre.

Formation-action sur l'inspection

L'Association offre aux entreprises du secteur de l'imprimerie, aux membres des comités santé-sécurité en particulier, une formation-action sur l'inspection des lieux de travail.

Cette activité de formation conjugue théorie et pratique. Les objectifs visés :

- reconnaître l'importance de l'inspection préventive
- identifier les risques en vertu de la réglementation québécoise
- réaliser une inspection
- proposer des correctifs appropriés.

Cette activité vous intéresse? Communiquez avec votre conseiller en prévention. Il pourra vous guider dans l'élaboration de votre procédure d'inspection, dispenser la formation et vous supporter dans la mise en œuvre de votre programme d'inspections planifiées.



Formations de groupe - Automne 2005

À conserver
Les formations de groupe
organisées pour vous au
cours de l'automne 2005!

Adopter une démarche ergonomique

Objectifs

- reconnaître les étapes d'une démarche d'intervention en ergonomie
- déterminer le poste de travail à analyser
- analyser le poste de travail
- évaluer les correctifs apportés

Clientèle visée

membres du comité, toute personne intéressée à instaurer une stratégie d'intervention en ergonomie

Montréal 13 décembre 2005 - 8h30 à 16h30

Conduite préventive du chariot élévateur *

Objectifs

- reconnaître les responsabilités de l'employeur et des caristes en vertu des normes en vigueur
- comprendre les principes liés à la stabilité du chariot élévateur
- identifier les éléments à inspecter sur un chariot élévateur

Clientèle visée

opérateurs de chariots élévateurs et leurs superviseurs

* Cette formation ne vise pas l'enseignement du métier, elle vise l'amélioration des compétences.

Montréal 21 septembre 2005 - 8h30 à 12h

Québec 20 septembre 2005 - 8h30 à 12h

Enquête et analyse des accidents

Objectifs

- expliquer l'importance de l'enquête et de l'analyse des accidents dans une perspective de prévention
- recueillir les renseignements utiles pour une enquête
- réaliser une analyse d'accident
- formuler des recommandations

Clientèle visée

membres du comité et superviseurs

Montréal 17 novembre 2005 - 8h30 à 12h

Québec 26 octobre 2005 - 8h30 à 12h

Introduction à la prévention *

Objectifs

- reconnaître le cadre législatif encadrant la prévention au Québec
- identifier les mécanismes de participation favorisant une approche de prévention

Clientèle visée

membres du comité, directeurs, superviseurs

* Cette formation vous permettra notamment d'en apprendre davantage sur les responsabilités de chacun en matière de santé-sécurité.

Montréal 19 octobre 2005 - 8h30 à 12h

Prévention des troubles musculo-squelettiques en imprimerie

Objectifs

- reconnaître les principales lésions musculo-squelettiques en imprimerie
- identifier les risques liés au travail en imprimerie
- reconnaître des solutions pour réduire les facteurs de risque

Clientèle visée

membres du comité, directeurs, superviseurs

Montréal 17 novembre 2005 - 13h30 à 16h

Réception et expédition des marchandises dangereuses

Objectifs

- connaître les obligations légales associées au transport des marchandises dangereuses
- utiliser et préparer un document d'expédition

Clientèle visée

employés et superviseurs affectés à la réception, l'entreposage et l'expédition des marchandises dangereuses, caristes, acheteurs

Montréal 21 septembre 2005 - 13h30 à 15h30

Québec 20 septembre 2005 - 13h30 à 15h30

Le SIMDUT en imprimerie

Objectifs

- connaître les obligations légales associées au SIMDUT
- comprendre les composantes du SIMDUT

Clientèle visée

toutes les personnes qui utilisent ou sont exposées aux produits chimiques et leurs superviseurs

Montréal 19 octobre 2005 - 13h30 à 15h30

Québec 26 octobre 2005 - 13h30 à 15h30

Formation de formateurs pour la conduite préventive du chariot élévateur

Montréal 27 septembre 2005 - 8h30 à 15h30

30 novembre 2005 - 8h30 à 15h30

Formation de formateurs SIMDUT

Montréal 28 septembre 2005 - 8h30 à 12h30

1^{er} décembre 2005 - 8h30 à 12h30

Réservez vos places dès aujourd'hui en communiquant avec l'Association (514-355-8282) ou inscrivez-vous directement en ligne (www.aspimprimerie.qc.ca/formation). Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

La prévention en imprimerie

La prévention en imprimerie vise de plus en plus la mise en place de solutions ergonomiques dans le but de réduire les risques de troubles musculo-squelettiques. C'est dans cette optique qu'Industries Ling, une entreprise située à Warwick et spécialisée dans la production d'emballages, a mis en place un outil de levage pneumatique au poste de cellophaneuse. Cette entreprise emploie près de 400 personnes.

Le problème

L'entreprise possède 4 cellophaneuses. Ce sont des équipements qui collent des morceaux de cellophane sur les ouvertures dans les boîtes de carton, comme les boîtes de pâtes alimentaires avec fenêtres ou les boîtes de papier-mouchoir.



Avant la mise en place de leur idée de prévention, le travailleur de ce poste exécutait la tâche manuellement : il prenait des piles de boîtes à la livraison de la machine et devait ensuite les déposer sur une palette située derrière lui. Pour chaque quart de travail, le travailleur déplaçait des piles de 200 à 280 boîtes toutes les 30 à 40 secondes. Pour faciliter la manipulation de ces piles de boîtes, il pouvait en ajuster la hauteur. Cependant, plus celle-ci était petite, plus il y avait de manipulations à la minute à effectuer.

Par ailleurs, du côté de la production, comme on tente toujours d'augmenter la vitesse de la machine, suivre ce rythme devient alors de plus en plus exigeant pour le travailleur.

Un jour, les travailleurs ont commencé à se plaindre de douleurs aux poignets, ce qui représentait des risques de blessures. Chez Industries Ling, on a alors choisi d'agir en prévention.

La solution

Dans le but d'améliorer les performances de l'équipement et de trouver des solutions aux problèmes de manutention des piles de carton, un comité d'employés a été créé. À la demande de ce comité, Stéphane Poisson, mécanicien d'entretien, a imaginé un outil de levage. Il a été supporté par Serge Vallée, l'ingénieur de l'usine et membre du comité santé-sécurité.

La solution mise en place consiste en un outil de levage pneumatique contrôlé manuellement par la personne qui reçoit la production d'une cellophaneuse et qui doit la déposer par piles sur une palette pour livraison. L'outil est constitué de 2 fourches qui s'insèrent sous la pile à soulever et de 2 cylindres pneumatiques qui servent à stabiliser la pile. Le travailleur n'a qu'à positionner les fourches sous la pile pour les déplacer vers la palette. Il actionne ensuite un bouton-poussoir permettant de libérer la pile doucement. L'appareil de manutention est soutenu par un bras mécanique accroché à des rails, évitant au travailleur de forcer pour soulever l'outil et sa charge. L'équipement de manutention permet de déplacer une pile de 12 pouces d'épaisseur sans effort et rapidement, ce qui permet d'augmenter la cadence de la cellophaneuse pour pouvoir suivre la production.



Stéphane Poisson, mécanicien d'entretien, a imaginé la conception d'un outil de levage pneumatique contrôlé manuellement. L'outil est constitué de 2 fourches qui s'insèrent sous la pile à soulever et 2 cylindres pneumatiques qui servent à stabiliser la pile.



Le travailleur n'a qu'à positionner les fourches sous la pile pour les déplacer vers la palette. Il actionne ensuite un bouton-poussoir permettant de libérer la pile doucement..

La prévention c'est rentable

En place depuis un an et demi, cette idée s'est avérée très appréciée des travailleurs. On envisage d'installer cet outil de levage pneumatique aux 3 autres cellophaneuses et aux 2 presses de flexographie, puisqu'actuellement une seule machine en est pourvue. La manipulation des piles est beaucoup plus facile qu'avant et ceci a aussi eu un effet positif sur la vitesse de production. De plus, cet outil permet de réduire les temps d'arrêt de la machine, donc les rejets, puisqu'au départ d'une cellophaneuse, on doit vérifier, du point de vue de la qualité, les premières boîtes. Avant l'installation de l'outil de

levage, par manque de temps, on les jetait sans les vérifier. C'est ainsi qu'on récupère désormais près de 60% des boîtes qui étaient auparavant rejetées.

Le coût des pièces et de la main d'oeuvre requise pour la mise en place de cette idée représente pour l'entreprise un investissement de l'ordre de 6000\$. En réalisant cette idée de prévention, Industries Ling a non seulement facilité le travail des emballleurs, mais la solution s'est aussi avérée rentable au niveau de la production. Comme quoi, effectuer de la production sécuritairement, c'est possible!

Vous aimeriez intervenir pour la prévention des troubles musculo-squelettiques aux presses, à la reliure ou à la finition? L'Association peut vous aider. Outre des publications et des outils d'intervention, deux formations sont offertes : *Prévention des troubles musculos-quelettiques en imprimerie* et *Adopter une démarche ergonomique*. Ces deux formations sont offertes cet automne dans les locaux de l'Association (voir page 6). Il est aussi possible de les dispenser dans votre entreprise. Parlez-en à votre conseiller.

Copie non livrable, retourner à :



Association paritaire de santé et de sécurité du travail
secteur imprimerie et activités connexes
7450, boul. Les Galeries d'Anjou, bureau 450
Anjou (Québec) H1M 3M3
support@aspimprimerie.qc.ca

POSTE MAIL

Envoi de publication canadienne
numéro de convention :

40042244